

Montpellier, le 02 juillet 2018

GESTION DES MOYENS INFORMATIQUES DES COLLÈGES DE L'HÉRAULT :

VERS UNE PRIVATISATION DÉGUISÉE !

Au CDEN du 29 mai le département de l'Hérault a présenté son projet de prise en charge du parc informatique des collèges. Petit rappel : la loi Peillon de 2013 a donné aux collectivités territoriales la responsabilité du parc informatique des écoles, collèges et lycées. Beaucoup de départements comme le nôtre ont tardé à se mettre en conformité avec la loi, l'État n'associant pas à un transfert de compétences un transfert de moyens.

A partir de la rentrée 2018 c'est une entreprise privée, COGITIS, qui va gérer progressivement depuis une plateforme à distance, le parc informatique de tous les collèges de l'Hérault. Le projet devrait être finalisé en 2021. Le projet a un coût de 11 millions d'euros et représente une part non négligeable du budget départemental. Il consiste à rénover le parc informatique en termes de matériel mais aussi de débit de connexion. Sans un débit conséquent la plateforme serait inopérante... Cette plateforme devrait être constituée de 16 personnes, même si de son propre aveu le département a évoqué la difficulté de pérenniser l'équipe. Le but affiché a été clairement de réduire l'intervention humaine. Néanmoins le département a décidé de demander à un agent technique de chaque collège de se charger de la maintenance de premier niveau. Un test a été mené sur deux collèges. Autre conséquence de cette réforme : le pack d'une centaine d'applications proposé sera identique dans chaque collège, Cela risque d'être impossible pour les personnels de travailler sur des applications qu'ils auront choisi, ce qui constitue une remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants. **Si la rénovation du parc informatique correspond à une nécessité et devrait permettre de rattraper le retard en la matière de notre département, plusieurs questions se posent :**

- Que deviennent les AED recrutés depuis 2007 pour gérer le réseau informatique de chaque établissement ? Que devient le volet pédagogique qu'ils assumaient jusqu'ici ?
- Comment le collègue agent technique de collège va-t-il pouvoir gérer en plus la maintenance informatique, même de premier niveau et répondre aux tracasseries quotidiennes du réseau ? On peut imaginer que le quotidien de travail des personnels va s'en retrouver compliqué.
- Ne peut-on craindre que l'externalisation de la maintenance, mais si elle a fonctionné pour deux collèges, ne fonctionne pas pour l'ensemble des collèges de l'Hérault ?
- N'assiste-t-on pas là une fois de plus à une entrave à notre liberté pédagogique ?

En définitive, la rénovation du parc informatique est l'occasion de supprimer des postes, d'augmenter la charge de travail des agents techniques de collège, de contribuer à dégrader les conditions de travail des personnels, d'atteindre à leur liberté pédagogique. SUD Éducation 34 dénonce une fois de plus cette gestion déshumanisée de l'école et revendique le recrutement de personnels sous statut pour répondre aux besoins.